

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

RAPPORT d'activité 2017



établissement public de l'État

**SAUVONS
L'EAU!**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Au 31 décembre 2017)

Président : Stéphane Bouillon

1^{er} Vice-Président : Pascal Bonnetain

2^e Vice-Président : Jean-Marc Fragnoud

Collectivités territoriales :

Joël Abbey, Mireille Benedetti, Geneviève Blanc, Jean-Marc Bluy, Pascal Bonnetain, Gilles D'Ettore, Pierre Hérisson, Isabelle Maistre, Hervé Paul, Antoine Orsini, Didier Réault, René Revol.

Etat et ses établissements publics :

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur,

la commissaire à l'aménagement des Alpes,

le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes,

le secrétaire général pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes,

le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes,

la directrice du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

le directeur interrégional de la Mer Méditerranée,

le directeur général des voies navigables de France,

le directeur de l'agence française pour la Biodiversité (AFB),

le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,

le préfet de Corse.

Usagers, organisations professionnelles et personnes qualifiées :

Dominique Destainville, Loïc Fauchon, Jean-Louis Faure, Jean-Marc Fragnoud, Vincent Gabette, Patrick Jeambar, François Lavrut, Frédéric Pin, Henri Politi, Jean Raymond, Claude Roustan, Denis Vaubourg.

Représentants du personnel de l'agence :

Sylvain Irrmann (titulaire), Patrick Saint-Léger (suppléant).

Édité en juin 2018

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Photo en couverture : Brochet dans les eaux de la rivière Le Lamalou (34).

© Y. Gouguenheim.

ÉDITO p.3

■ **2017, EN CHIFFRES** p.4

■ **BAROMÈTRE DE SATISFACTION** p.6

■ **LES AIDES** p.8

PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :
les territoires les adoptent ! p.10

DES CHANTIERS AMBITIEUX
pour des rivières plus naturelles p.12

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES :
maintien de la dynamique des projets agricoles p.14

ASSAINISSEMENT : maîtriser les pollutions pluviales p.16

SUBSTANCES DANGEREUSES :
reprise des investissements des industriels p.18

FLEUVE RHÔNE :
sa restauration écologique progresse vers l'aval p.20

■ **BASSIN DE CORSE : EMERGENCE DES PROJETS**
de restauration de la continuité écologique p.22

■ **LES REDEVANCES** p.24

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée p.25

■ **LA GOUVERNANCE LOCALE** p.28

ACCOMPAGNER LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS
et garantir la gestion par bassin versant p.29

■ **LA COOPÉRATION INTERNATIONALE** p.32

L'AGENCE DE L'EAU mobilise l'intégralité de son « 1 % Oudin » p.33

■ **LA CONNAISSANCE** p.35

L'apport des SCIENCES SOCIALES p.36

■ **LES ÉQUIPES DE L'AGENCE** p.38

Des objectifs tenus grâce à l'IMPLICATION DU PERSONNEL,
dans un contexte contraint p.39

ÉDITO



Stéphane Bouillon,
Préfet de la région Auvergne-
Rhône-Alpes, Préfet
coordonnateur du bassin
Rhône-Méditerranée, président
du conseil d'administration
de l'agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse

La qualité des eaux s'améliore : 52 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée sont désormais en bon état et 82 % de nos eaux souterraines. C'est le résultat de la politique efficace menée par l'agence de l'eau, que je salue car non seulement elle vise l'atteinte des objectifs fixés par la directive cadre sur l'eau, mais elle contribue aussi au développement économique et à la qualité de vie sur nos territoires.

En 2017, l'agence de l'eau a investi près de 570 M€ sur le bassin Rhône-Méditerranée. Elle a fortement accompagné les collectivités dans la restructuration des services d'eau et d'assainissement en vue de leur transfert à l'intercommunalité, en anticipant les échéances de la loi NOTRe. Mutualiser ce service public, c'est garantir la performance du traitement des eaux usées et anticiper le vieillissement des réseaux.

2017 est également marquée par l'aboutissement et le financement de nombreux projets pour renaturer les rivières et ainsi contribuer à moindres coûts à la prévention des inondations, ou encore construire et mettre en œuvre, avec toutes les parties prenantes, des plans pour mieux gérer la ressource, en commençant par économiser l'eau à chaque fois que c'est possible. Je me réjouis de ces avancées car elles rendent les territoires plus résilients aux changements climatiques. C'est l'un des défis majeurs de la politique de l'eau aujourd'hui et pour les générations futures.

L'agence de l'eau en est le bras armé et fait de cette adaptation aux changements climatiques une priorité forte de son futur 11^e programme. Elle le construit aujourd'hui avec finesse et ténacité pour élaborer un scénario compatible avec de nouvelles contraintes budgétaires. Dès 2018, son conseil d'administration a ainsi su adopter un budget certes en baisse mais avec des priorités et des arbitrages clairs, laissant des marges de manœuvre pour un 11^e programme efficace pour le bon état des eaux, ambitieux et mobilisateur.



Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

L'agence a enregistré en 2017 une année record d'investissements avec près de 566 M€ d'aides versées. A un an de la fin du 10^e programme, les demandes ont afflué, convergence de l'arrivée à maturité de nombre de projets, du coup d'accélérateur insufflé par notre politique soutenue d'appels à projets et de la forte mobilisation des équipes de l'agence.

2017 est aussi une année record de redevances perçues. C'est l'effet notamment d'une gestion plus rigoureuse de réception des acomptes des montants réellement perçus par les gestionnaires des services publics d'eau et d'assainissement, en année courante sans attendre les soldes en année n+1.

A nouveau, l'agence a montré sa capacité à s'adapter pour accompagner les évolutions des politiques. Elle s'est emparée de sa nouvelle compétence en faveur de la préservation de la biodiversité en lançant dès fin 2016 et pour toute l'année 2017 une 1^{ère} « Initiative biodiversité », couronnée de succès avec 80 projets retenus pour 200 dossiers reçus. Elle a aussi décidé d'augmenter l'enveloppe de son appel à projets pour la structuration des services d'eau et d'assainissement face à l'intérêt des collectivités. La moitié des EPCI du bassin ont en effet répondu.

Enfin face aux changements climatiques, l'agence, qui a été pionnière sur ce sujet, reste très active. 19 plans de gestion de la ressource ont été adoptés en 2017, signe qu'aujourd'hui les acteurs des territoires sont prêts. C'est le fruit du travail d'années de concertation.

Ce défi des changements climatiques sera plus que jamais celui de notre 11^e programme. Dans un contexte de budget restreint, nos priorités seront gouvernées par la recherche accrue de l'efficacité des projets pour l'atteinte du bon état des eaux. Elles porteront notamment sur la restauration des milieux aquatiques et zones humides, car des milieux aquatiques qui fonctionnent bien, c'est un des premiers ressorts pour atténuer l'impact des sécheresses, comme des inondations. La poursuite de la lutte contre les pollutions, notamment les pollutions de temps de pluie et les pollutions diffuses d'origine agricole, ne sera pas pour autant oubliée, de même que l'effort de solidarité territoriale incarnée par l'agence.

2017, EN CHIFFRES

30,1 Mm³



c'est le volume des nouvelles économies d'eau réalisées en 2017 sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse grâce aux financements de l'agence, soit la consommation d'une ville de 450 000 habitants.

76

C'EST LE NOMBRE TOTAL DE RIVIÈRES LABELLISÉES « RIVIÈRE EN BON ÉTAT » FIN 2017.



19

plans de gestion de la ressource en eau

ont été adoptés en 2017. C'est le fruit de plusieurs années de concertation pour mieux partager l'eau sur les territoires en déficit.



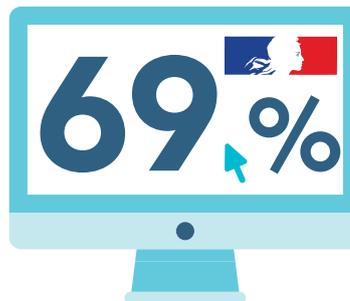
14 ÉVÉNEMENTS

(journées techniques sur les plans de gestion de la ressource, colloque Fleuve Rhône, séminaire sur l'apport des sciences humaines et sociales...) ont été organisés par l'agence en 2017 réunissant 2700 participants.

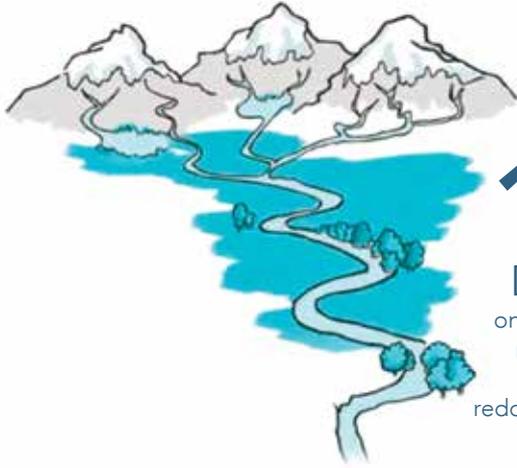
1885

collectivités

(communes et tous EPCI) ont fait appel aux aides financières de l'agence en 2017 pour mener des projets pour l'eau.



DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2017, contre 52 % en 2016.



108 km DE COURS D'EAU

ont été restaurés et **223 ouvrages rendus franchissables en 2017**, année de tous les records pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières.

175 c'est le nombre de dossiers sélectionnés

dans le cadre de l'appel à projets pour accompagner les collectivités dans la structuration de leurs services d'eau et d'assainissement. L'agence versera 38,5 M€ de subventions. **Au total, la moitié des EPCI du bassin (164) ont déposé une demande d'aide.**



6

C'EST LE NOMBRE D'APPELS À PROJETS DE L'AGENCE DE L'EAU EN 2017

(innovation en agriculture, économies d'eau en agriculture, anticipation sur la structuration des services d'eau et d'assainissement, préservation de la biodiversité, émissions industrielles (IED), pressing sans perchlo).



1 nouveau film d'animation

produit par l'agence de l'eau en 2017 pour accompagner sa politique sur les plans de gestion de la ressource en eau : **« Ça chauffe ! Partageons l'eau ».**



BAROMÈTRE DE SATISFACTION

ENQUÊTE SUR LA PERCEPTION DES MISSIONS, DU RÔLE DE L'AGENCE ET SUR LA SATISFACTION DES CLIENTS

Les +

L'agence est perçue positivement par ses interlocuteurs

Malgré une diminution depuis 2014 (-11 %), au global, l'image de l'agence est plutôt bonne. Elle est **avant tout perçue comme une mutuelle de l'eau**. Sa qualité d'opérateur public chargé de la mise en œuvre des politiques nationales sur l'eau est davantage reconnue qu'en 2014. Ces deux caractéristiques ont été choisies par plus de 60 % des répondants. 34,5 % ont mis en avant son expertise technique, 17 % son rôle de partenaire de proximité dans le montage de projet et seulement 3,4 % ont mis l'accent sur sa mission d'animateur de débat public. En outre, l'agence est perçue positivement, d'abord en tant qu'acteur public de référence en matière de gestion de la ressource et parce qu'elle se positionne comme une alliée pour sauvegarder et valoriser le capital eau.

Une qualité de service reconnue

Les interlocuteurs reconnaissent la qualité des échanges avec les personnels de l'agence en saluant plus spécifiquement leurs compétences, leur écoute et leur disponibilité. Cette qualité est reconnue de manière relativement équivalente parmi les interlocuteurs, qu'ils soient redevables, aidés ou les deux, et quel que soit le domaine d'activité. Ils tendent également à considérer que les actions portées par l'agence présentent une valeur ajoutée par rapport à d'autres acteurs de l'eau. Elle s'en distingue avant tout grâce à ses objectifs environnementaux. Toutefois, la satisfaction vis-à-vis des services de l'agence enregistre une diminution de 17 % depuis 2014.

Une forte adhésion aux principes écologiques de l'agence

La forte adhésion des interlocuteurs aux principes écologiques sur lesquels reposent les dispositifs de l'agence varie significativement selon la relation à l'agence et le domaine d'activité. Les redevables non aidés se prononcent bien moins favorablement vis-à-vis du principe « pollueur-payeur » que les interlocuteurs ayant bénéficié d'une aide et c'est dans le domaine de l'agriculture que l'adhésion est la moins importante. Par ailleurs, la perception des interlocuteurs sur le mode de calcul des redevances est mitigée : une petite majorité seulement le trouve équitable. Ils sont même plus de 60 % à trouver que trop de personnes échappent à la redevance et plus de 50 % à trouver le mode de calcul difficilement compréhensible.

L'enquête de satisfaction a été réalisée à l'automne 2017 via un questionnaire en ligne auprès des interlocuteurs redevables et/ou aidés sur la période du 10^e programme (2013 à 2017). L'objectif de 1 000 retours a été dépassé et la répartition en fonction des territoires, de la relation à l'agence et du domaine d'activité est représentative de la réalité du terrain.

Les -

Des interlocuteurs qui estiment être insuffisamment informés



Le taux de satisfaction à cet égard est en retrait par rapport à 2014 (- 19 %). Le déficit en informations concerne plus particulièrement les dispositifs d'aide, notamment vis-à-vis de certains enjeux actuels comme la réduction des prélèvements d'eau ou la restauration des milieux aquatiques. A l'heure de la GEMAPI et du réchauffement climatique, 68 % des interlocuteurs déclarent ne pas être suffisamment informés par l'agence des possibilités d'aides pour ces 2 domaines. Or, 80,4 % d'entre eux citent les interventions de l'agence sous forme d'aide financière comme levier le plus efficace pour les inciter à prendre des mesures.

Le faible niveau de consultation des documents édités par l'agence participe au défaut d'information. Malgré la logique de dématérialisation qui touche l'ensemble des administrations, les interlocuteurs disent consulter davantage les documents papiers.

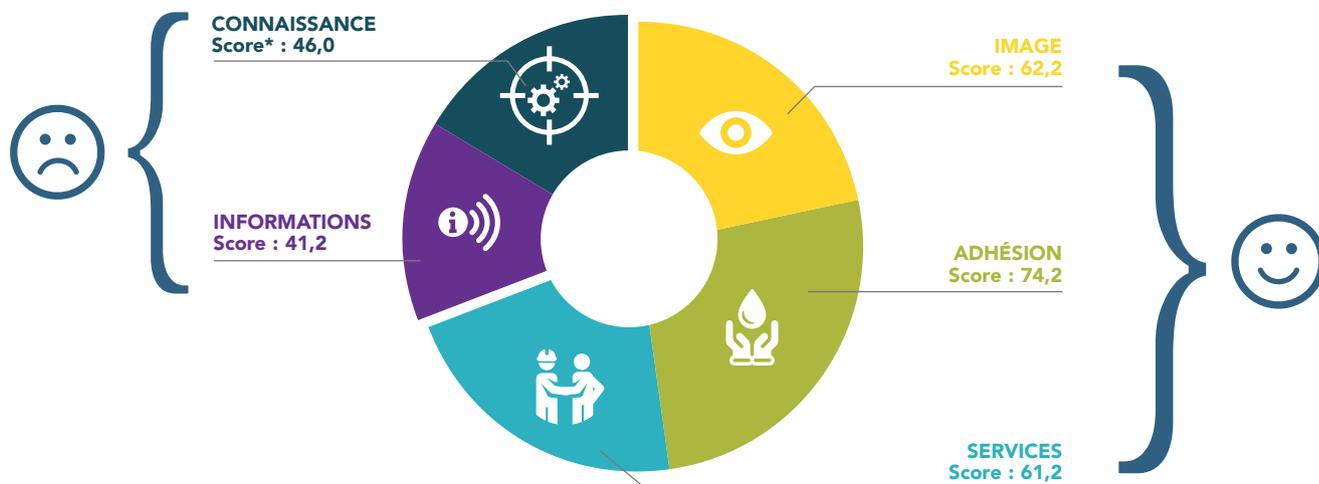
En conséquence, une relative méconnaissance des missions et dispositifs de l'agence



Logiquement, le niveau de connaissance des interlocuteurs des missions, mécanismes et dispositifs de l'agence est corrélé au niveau d'information et obtient lui aussi un score peu élevé. La méconnaissance des interlocuteurs touche plus particulièrement les dispositifs d'aide de l'agence : leurs évolutions et les critères d'éligibilité relatifs sont difficilement perçus.

« Informations » et « Connaissance », deux thématiques fortement liées, constituent en ce sens deux axes d'amélioration majeurs pour les services de l'agence de l'eau.

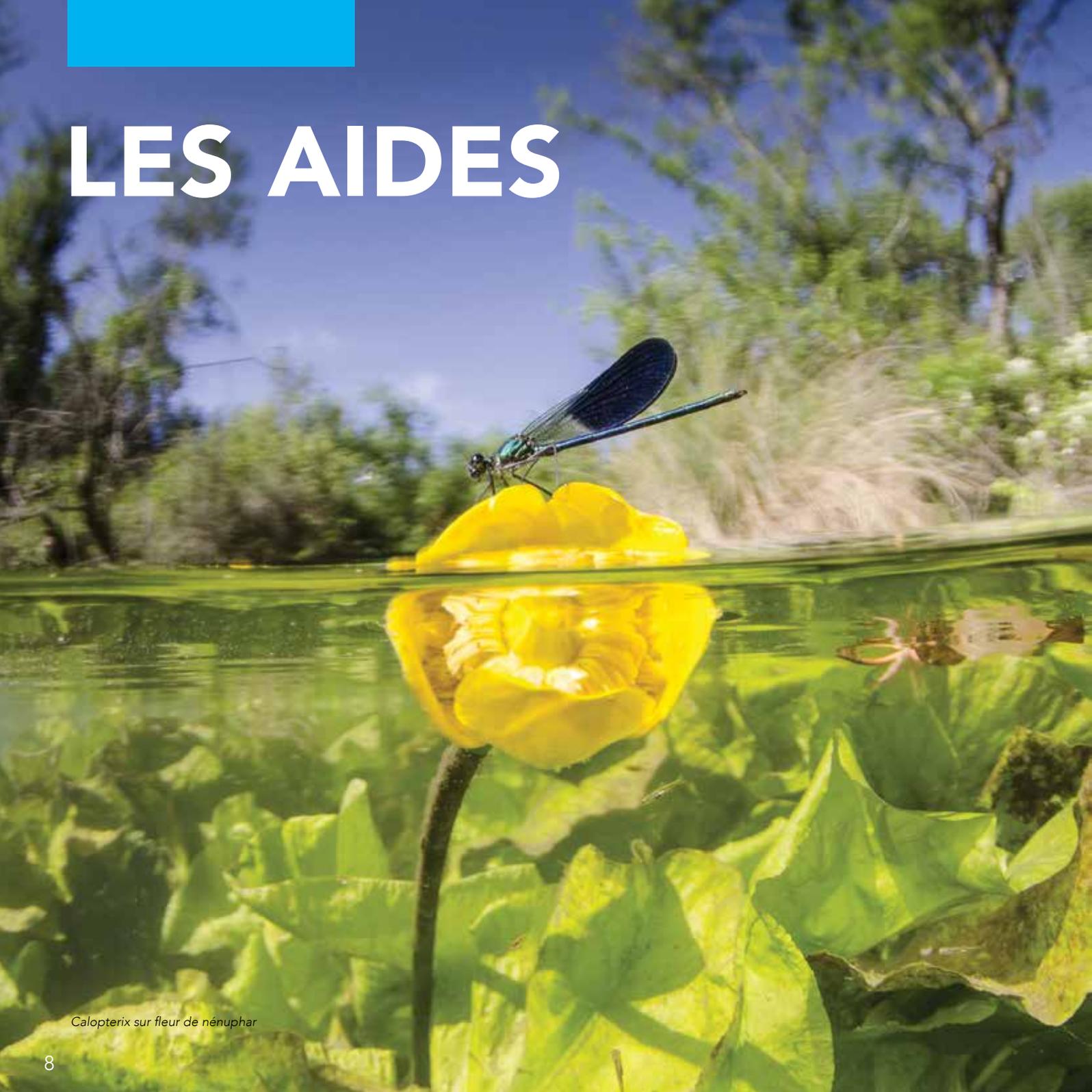
La version complète du baromètre de satisfaction est disponible sur le site de l'agence : www.eaurmc.fr



*Score sur 100 permettant d'évaluer une tendance de satisfaction ou d'insatisfaction (cumul des réponses « non pas du tout », « plutôt pas », « oui plutôt », « oui tout à fait »).



LES AIDES



Calopteryx sur fleur de nénuphar



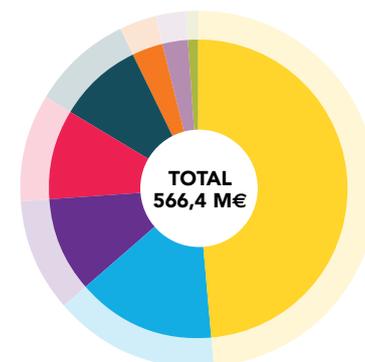
Le Rhône à Culoz depuis le Grand Colombier (01)

L'année 2017 est marquée par un volume record d'investissements de l'agence, boosté par une politique forte d'appels à projets, qu'il s'agisse de renaturation des rivières, de préservation de la biodiversité, de dépollution des sites industriels, d'économies d'eau, de gestion durable des services d'eau et d'assainissement ou encore d'innovation en agriculture. Force est de constater que les porteurs de projets ont largement répondu à l'appel.

A un an de la fin du 10^e programme, les indicateurs sont déjà au vert sur les objectifs fixés pour fin 2018, et ce dans nombre de domaines à fort impact pour le bon état des eaux. C'est largement le cas pour les volumes d'eau économisés, les opérations permettant de redonner au cours d'eau un fonctionnement naturel, la préservation des zones humides et celle de la biodiversité.

Pour 2018, l'agence a, parallèlement au fort afflux de demandes d'aides, vu son budget réduit suite à la loi de finances⁽¹⁾. Son conseil d'administration a donc, dès l'automne 2017, voté une diminution de 70 M€ de l'enveloppe dédiée aux interventions (primes et subventions) pour 2018. Cela s'est traduit par anticipation dès fin octobre par l'arrêt des aides à l'assainissement non collectif et la suspension jusqu'à la fin du 10^e programme de la signature de contrats prévoyant de nouveaux engagements « petit cycle ».

Répartition des aides sur l'année 2017⁽²⁾



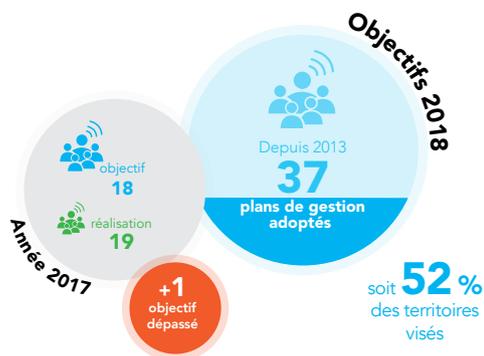
- 276,9 M€**
Pollution domestique (assainissement + primes)
- 85 M€**
Milieux aquatiques
- 57,9 M€**
Pollutions diffuses - protection des captages d'eau
- 55,2 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Economies d'eau
- 51,3 M€**
Eau potable (unité de production d'eau potable, solidarité rurale)
- 18,3 M€**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement)
- 16,7 M€**
Pollution industrielle
- 5,1 M€**
Animation et gestion locale

(1) En 2018, le prélèvement opéré par l'Etat sera de 47 M€ et le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) de 66 M€.

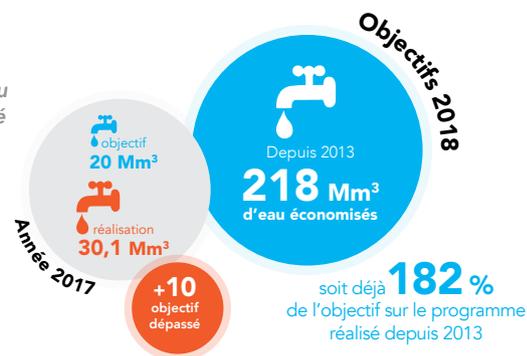
(2) Montant des engagements, hors dépenses de fonctionnement, prélèvement opéré par l'Etat et financement des opérateurs de la biodiversité : AFB et parcs nationaux

PLANS DE GESTION DE LA RESSOURCE : les territoires les adoptent !

Mettre en place des plans de gestion de la ressource sur les 71 bassins prioritaires du SDAGE.



Economiser 20 Mm³ d'eau par an, dont au moins la moitié sur les zones prioritaires du SDAGE.



Le partage équilibré de la ressource en eau est une nécessité et cela va s'intensifier avec les effets du changement climatique. L'enjeu est de laisser un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes afin d'**assurer un équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...)**. La solution, c'est de bâtir des plans de gestion de la ressource. Fondés sur les résultats des « études volumes prélevables », ils sont construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

En 2017, le rythme d'adoption de plans de gestion de la ressource (PGRE) a fait un bond : 19 PGRE ont été adoptés, après plusieurs années de concertation sur certains secteurs et grâce à la forte mobilisation des équipes de l'agence, des DDT et des structures de gestion.

6 nouveaux plans ont également été engagés et 14 sont sur la voie de l'adoption. Le bilan global depuis 2013, début du 10^e programme, est de 37 PGRE adoptés et 30 PGRE pour lesquels la phase de concertation est bien avancée. **La plupart des PGRE devraient être signés d'ici 2019.**

Trois conditions ressortent pour aboutir à l'adoption d'un plan de gestion : le rôle important de l'animation locale, les capacités techniques des porteurs de projet (ingénierie) et la faisabilité technico-économique des projets d'économie ou de substitution.

Appel à projets : économie d'eau en agriculture



Afin de réduire la pression sur les cours d'eau, la modernisation des réseaux d'irrigation est nécessaire pour optimiser l'usage de l'eau en agriculture. La marge de progrès reste importante, c'est pourquoi l'agence de l'eau a lancé un appel à projets afin d'encourager les agriculteurs à économiser l'eau en modernisant leurs infrastructures hydrauliques et en mettant en œuvre des pratiques et des technologies économes en eau. Via cet appel à projets, elle élargit ses aides à l'ensemble **des territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse** en non plus uniquement aux zones déficitaires en eau. Cet appel à projets, doté de **5 M€**, est ouvert **jusqu'au 30 septembre 2018** dans le cadre des appels à projets des programmes de développement ruraux (PDR) régionaux.



L'agriculture, très forte contributrice des volumes d'eau économisés

Concernant les économies d'eau, la dynamique observée depuis 2015 se maintient avec 30,1 Mm³ économisés pour l'essentiel grâce aux actions dans le monde agricole dont la part des volumes économisés a considérablement augmenté atteignant 84 % des volumes économisés, contre 65 % en 2016. C'est le fait du caractère désormais

opérationnel du dispositif d'articulation avec les PDRR. L'essentiel des volumes économisés est lié à des opérations sur des canaux dans le sud du bassin : travaux de modernisation de la régulation de l'ASA du canal de Manosque (04), travaux de restauration de tronçons fuyards de l'ASA du canal de la Tour-sur-Orb (34), travaux de modernisation avec passage à un réseau sous pression du canal de Homps-Azille (11)... Les opérations de lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable restent toujours très nombreuses, mais contribuent moins cette année au gain d'économie d'eau par rapport à 2015 et 2016.

L'agence de l'eau a organisé 2 journées techniques afin de mobiliser les territoires pour l'adoption de PGRE, l'une à Montpellier et l'autre à Marseille (300 participants au total) et a réalisé un film d'animation « Ça chauffe, partageons l'eau ». A visionner sur www.eaurmc.fr, rubrique Connaissance > Médiathèque



POINT DE VUE

Christophe Bouchot,
directeur de la Régie
dignoise des eaux



Christophe Bouchot

Non aux fuites d'eau !

Nous avons repris en 2009 la gestion du service public de l'eau potable et d'assainissement et avons constaté rapidement la vétusté du réseau : plus d'un litre d'eau sur deux était perdu avec un taux de rendement de 44 %. Entre 2011 et 2017, 7,95 M€ TTC, dont 2,5 financés par l'agence de l'eau et le Département, ont été investis dans le remplacement de 14,74 km de canalisation et de 916 branchements. En parallèle, de lourds travaux de renouvellement de conduites de distribution anciennes ont été menés dans différents quartiers de la ville de Digne et 40 compteurs de sectorisation ont été installés pour suivre les débits sur le réseau, pour détecter puis réparer plus rapidement les fuites.

Toutes ces actions ont eu un impact sur le rendement de réseau, dont le taux s'établit aujourd'hui à 75 %. Les fuites ont été divisées par quatre.

Chiffres

30,1 Mm³
de nouvelles
économies d'eau
en 2017,

l'équivalent de la consommation d'une ville de 450 000 habitants. L'objectif de 20 Mm³/an économisés est à nouveau largement dépassé pour la 5^e année consécutive.

84 %

des volumes économisés viennent du secteur agricole.

55,2 M€
d'aides ont été
accordés en 2017
par l'agence

pour des opérations de gestion quantitative de la ressource, en grande majorité (52 M€) pour des opérations d'économie d'eau.

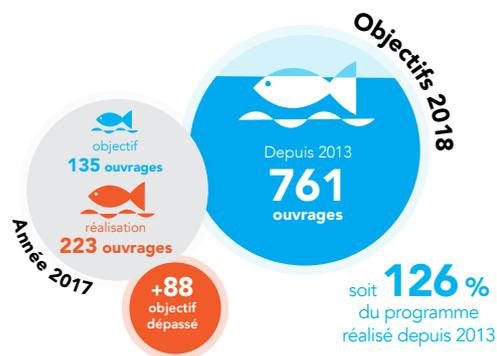
14 Organismes
Uniques de Gestion
Collective de
l'irrigation (OUGC)

ont bénéficié des aides de l'agence depuis le début du programme.

DES CHANTIERS AMBITIEUX

pour des rivières plus naturelles

Rendre franchissables 600 ouvrages construits en travers des cours d'eau



Engager la restauration morphologique sur 100 km de cours d'eau



Fin 2017, le cumul des linéaires de cours d'eau restaurés depuis 2013, début du 10^e programme, atteint plus de 370 km. C'est 3,7 fois plus que l'objectif du programme, à un an de sa fin. En 2017, ce sont 108 km de cours d'eau qui ont fait l'objet d'une aide pour retrouver un fonctionnement naturel. Ces chiffres impressionnants s'expliquent par plusieurs dossiers ambitieux en 2017 comme la restauration d'un espace de bon fonctionnement sur la Clamoux (11), l'élargissement de l'espace de mobilité de la Durance (13), les travaux de restauration de la morphologie du Rhône et de ses marges alluviales (07-26), ou encore restauration physique de la Joyeuse (26-38).

223 ouvrages rendus franchissables

L'année 2017 a connu des records de travaux pour rétablir la continuité des rivières, aboutissement d'une forte dynamique d'émergence de projets, facilitée par des taux d'aides incitatifs. L'objectif annuel fixé à 135 ouvrages a été largement dépassé et le montant d'aides investi par l'agence a doublé par rapport à 2016. Les effacements et arasements représentent environ ¼ des opérations. L'agence a pour ambition de maintenir la dynamique et la logique d'action par axe, comme c'est le cas par exemple sur l'Arc provençal ou la Brèvenne Turdine pour l'opération complexe de dérasement du seuil de Sapéon (69).

80 projets retenus au titre de l'Initiative Biodiversité 2017

Lancée en novembre 2016 par l'agence pour renforcer son soutien aux actions sur la biodiversité suite à la loi du 8 août 2016 visant la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, cette initiative « biodiversité » a connu un vif succès. Plus de 200 dossiers de demande d'aide ont été reçus, notamment de la part d'associations et de collectivités. Les jurys ont retenu 80 projets spécifiquement au titre de l'initiative biodiversité pour un montant d'aides de 7 M€, et 58 projets ont été retenus comme étant éligibles aux aides classiques de l'agence pour un budget de 4,5 M€. Cette première initiative a permis d'amorcer un dialogue constructif avec les partenaires techniques et financiers de la biodiversité - AFB, Régions et DREAL - en travaillant avec leurs services « nature », ainsi que de monter en compétence sur une thématique nouvelle pour l'établissement. Une seconde initiative a été lancée début 2018.



Restauration des zones humides : objectif largement dépassé

Avec plus de 13 700 ha de zones humides préservées ou restaurées depuis 2013, l'objectif fixé au 10^e programme de 10 000 ha est dépassé depuis fin 2016. En 2017, la dynamique s'est poursuivie avec notamment 2 opérations d'ampleur portées par le Conservatoire du Littoral, représentant 894 ha sur l'Étang de Vendres et les Saintes-Maries de la mer.



Aménagement de la zone humide de la Sauzaye (69)

La zone humide de la Sauzaye (69), gérée par la commune de Chaponnay, a fait l'objet de 2 ans de travaux de renaturation sur 47 hectares et de valorisation hydro-écologique et paysagère du territoire.

Chiffres

85 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux, dont 17,6 M€ pour le rétablissement de la continuité, 24,7 M€ pour la restauration des milieux aquatiques (dont 16,1 M€ pour les travaux de renaturation des rivières) et 18,8 M€ d'aides pour la restauration et la préservation des zones humides.

223

 obstacles

barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables, dont 106 sur des cours d'eau en liste 2⁽¹⁾.

3 163 ha

de zones humides ont été préservées ou restaurées, dont 1 559 acquises.

(1) La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être restaurée en priorité, dans des échéances déterminées avec l'Etat et en tous les cas avant 2023.

POINT DE VUE

Jean-Luc Blaise

Le desman des Pyrénées, un animal à sauvegarder

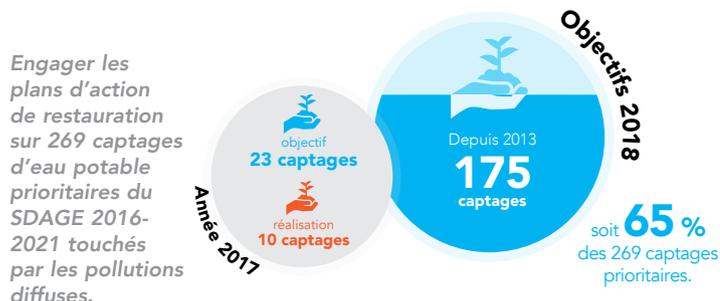


Jean-Luc Blaise, élu référent des groupes de travail Mobilité et Espaces naturels du Parc régional naturel des Pyrénées catalanes

Lauréat de l'appel à projets biodiversité de l'agence de l'eau en 2017, le PNR des Pyrénées catalanes met en œuvre jusqu'en décembre 2019 des actions favorables à la préservation du desman des Pyrénées. La population de ce petit mammifère aux mœurs semi-aquatiques ne cesse de

diminuer à cause de la mauvaise qualité des cours d'eau et de la présence de pièges mortels tels que des canaux d'irrigation, des zones de captage et des seuils. Doté d'un budget de 133 000 €, dont 106 000 € financés par l'agence de l'eau, notre programme se déploie avec l'aide de la Fédération des réserves naturelles catalanes et la Fédération Aude claire sur les bassins versants du Sègre, de l'Aude et de La Têt au sein du PNR. Il comprend l'amélioration de la qualité des eaux avec notamment l'aménagement de sites préservés des écoulements issus d'exploitations riveraines, la neutralisation des principaux points noirs susceptibles d'entraîner une mortalité des desmans, avec la pose de protection, ou encore la création de zones refuges, ainsi que la détection et le piégeage de visons d'Amérique, espèces nuisibles au desman. Sans oublier un travail de communication et d'évaluation des impacts sur la trame verte et bleue du Parc.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR LES PESTICIDES : maintien de la dynamique des projets agricoles



Après la forte croissance des demandes d'aides agricoles en 2016, l'intérêt des agriculteurs pour réduire les pollutions par les pesticides reste vif en 2017. Le montant des aides versées par l'agence pour la lutte contre les pollutions d'origine agricole a continué à progresser jusqu'à 35,8 M€ (y compris expérimentations agricoles et animation). Les aides accordées aux investissements notamment ont doublé : 10,35 M€ contre 5,7 M€ en 2016. C'est en grande partie dû aux nombreux investissements pour la création d'aires de lavage des pulvérisateurs.

Stabilité du soutien à l'agriculture biologique

Le rythme des demandes d'aides à la conversion à l'agriculture biologique a été aussi soutenu qu'en 2016 : l'agence a versé 14,5 M€ d'aides (14 M€ en 2016). En revanche, le nombre de projets agro-environnementaux a marqué le pas en raison de la pénurie de FEADER et de la volonté sur certaines régions du bassin, notamment en Occitanie, d'attendre 2018 pour des projets plus mûrs.

POINT DE VUE

Jean-Benoît Cavalier, président du syndicat de l'AOC Languedoc



Jean-Benoît Cavalier

Nouvelles pratiques culturales pour notre AOC

L'AOC Languedoc, qui concerne 37 appellations et 6 000 vignerons, s'étend sur un territoire allant de Nîmes à Collioure. Avec l'évolution du climat, la nécessaire préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, la diminution des rendements ou les exigences du consommateur vis-à-vis de sa santé, nous savons qu'il convient de faire évoluer nos pratiques culturelles. Le syndicat a donc répondu à un appel à projets (pour un montant de 300 000 euros), qu'il a remporté début 2017. Son objectif est de modifier le cahier des charges de l'AOC Languedoc en y inscrivant des clauses culturelles respectueuses de l'environnement, notamment pour préserver la ressource en eau, que nous devons tous respecter d'ici à trois ans. C'est une première en France ! Jusqu'à présent, le cahier des charges concernait le produit, mais pas son environnement. Pour piloter ce projet, nous travaillons avec l'agence de l'eau, qui subventionne en partie notre action, et nous avons embauché un ingénieur agronome. Les résultats visent la restauration des caractéristiques physiques et biologiques du sol ou une meilleure pénétration de l'eau.



Délimitation des aires d'alimentation pour 80 % des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021

Les 201 captages prioritaires issus du SDAGE 2010-2015 ont désormais pour la quasi-totalité leur aire d'alimentation délimitée. C'est déjà le cas

également pour 22 des 68 nouveaux captages prioritaires identifiés dans le SDAGE 2016-2021, et 27 études sont en cours. Au total, ce sont 215 délimitations qui sont achevées à fin 2017, soit 80 % des captages prioritaires du SDAGE 2016-2021. En revanche, la progression concernant les plans d'actions a marqué le pas en 2017 avec seulement 10 nouveaux plans d'actions engagés. A fin 2017, 175 captages sur les 269 identifiés au total sont couverts par un plan d'actions.

L'agence vise une stratégie d'actions différenciées pour les captages

Afin de renforcer l'efficacité des plans d'actions pour restaurer la qualité de l'eau brute des captages, l'agence a entrepris plusieurs démarches : depuis 2015, elle a décidé de prendre en charge le suivi analytique de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires en eau souterraine. Elle a aussi lancé une étude de datation pour déterminer le temps moyen de renouvellement des eaux souterraines au droit des captages prioritaires. L'objectif est de mettre en place une stratégie d'actions différenciées de manière à utiliser les leviers les plus adaptés à la dynamique des différentes nappes et de leur alimentation.

Envolée des démarches « zéro pesticides » sous l'effet de l'interdiction

Elles ont progressé de +55 % en 2017 sous l'effet de l'amendement à la loi de transition énergétique, interdisant l'usage des produits phytosanitaires chimiques dans les espaces verts au 1^{er} janvier 2017 pour l'ensemble des structures publiques, et chez les particuliers à partir de 2019. En 2017 ce sont 1181 communes qui ont été aidées dans le cadre d'une démarche «zéro pesticides», et 12 autres structures (départements, lycées agricoles, centres hospitaliers, FREDON, ASA, etc).

3,4 M€ d'aides pour 34 projets expérimentaux et innovants en matière de réduction des intrants (pesticides et azote)

Avec cet appel à projets inédit, l'agence de l'eau souhaitait dynamiser les activités de recherche, d'innovation et d'expérimentation du monde agricole consacrées à l'eau afin d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. Majoritairement portés par les stations expérimentales, associations agricoles, établissements d'enseignement agricole et chambres d'agriculture, les projets retenus concernent des techniques et des variétés qui permettent d'économiser l'eau (3 projets pour 140 000 € d'aide) et des techniques et itinéraires techniques pour limiter l'usage des intrants (12 projets pour 1,7 M€ d'aide). 9 projets répondent à la fois aux deux objectifs de réduction des pollutions et d'économie d'eau (1,15 M€ d'aide).



Chiffres

15,5 M€

d'aides ont été accordées en 2017 pour protéger les captages d'eau potable (financements de mesures agro-environnementales, d'investissements agricoles, de démarches zéro pesticide en zones non agricoles, d'acquisitions foncières, d'études DUP, de postes pour l'animation, ...).

30,5 M€

d'aides attribuées aux agriculteurs en 2017, contre 33,9 M€ en 2016.

10,35 M€

d'aides accordées dans le cadre des PDRR pour des aides non surfaciques (investissements et animation de mesures agro-environnementales) essentiellement pour des investissements en équipements permettant de réduire la pression pesticides.

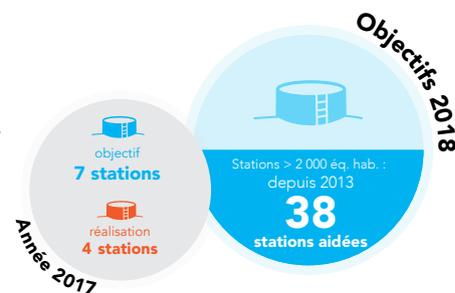
ASSAINISSEMENT :

maîtriser les pollutions pluviales

Améliorer le fonctionnement par temps de pluie de 200 systèmes d'assainissement (collectivités ciblées)



Mettre aux normes 100 % des stations d'épuration échéance 2005 de la Directive ERU (capacité ≥ 2000 équivalent-habitants)



En 2017 à nouveau, près de la moitié des investissements de l'agence pour améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement contribue à réduire la pollution par temps de pluie, un enjeu fort d'adaptation au changement climatique, avec au total un soutien de 52 M€ de l'agence.

Rythme insuffisant de mise aux normes des stations d'épuration

36 petites collectivités (de moins de 2000 équivalent-habitants-EH) et 4 collectivités de plus de 2000 EH ont été aidées pour mettre aux normes leur station d'épuration. Mais le rythme de mise en conformité reste en deçà des objectifs. Il resterait encore 27 collectivités de plus de 2000 EH à aider d'ici la fin du programme, compte tenu de 11 nouvelles stations déclarées non conformes fin 2016, dans un contexte où la Commission européenne reste très vigilante quant au respect des normes européennes.

Mutualiser les services d'eau et d'assainissement : franc succès de l'appel à projets

Lancé en juin 2016 pour accompagner les collectivités dans la structuration de leurs services d'eau et d'assainissement en vue de leur transfert aux établissements publics de coopération intercommunale, l'appel à projets de l'agence prévu initiale-

ment sur 2 ans (2016-2018) a largement dépassé les objectifs dès la 1^{ère} année : 175 projets éligibles. **La moitié des EPCI du bassin (164) ont déposé une demande d'aide.** Face à cette réussite, le conseil d'administration a décidé de quadrupler l'enveloppe initialement prévue (10 M€), portant **l'investissement total de l'agence auprès des collectivités à 38,5 M€** et de clore l'appel à projets dès la 1^{ère} année, l'accompagnement des collectivités restant toutefois possible au taux normal du programme.

Solidarité avec les territoires ruraux : léger ralentissement

44,3 M€ d'aides ont été versés dans le cadre de la solidarité urbain-rural (15,3 M€ pour l'assainissement et 29,4 M€ pour l'eau potable). C'est moins que les 2 précédentes années (57 M€) en raison de forts besoins financiers sur d'autres thématiques. Au total, 83 % de l'enveloppe ont été investis pour réhabiliter des ouvrages vétustes. L'agence a poursuivi son accompagnement auprès des départements avec 6,1 M€ pour financer leur service d'assistance technique.

Primes pour épuration : l'incitativité renforcée paie

102,4 M€ de primes de bonne performance ont été attribués en 2017. Près de 2500 stations de traitement des eaux usées (70% du parc) bénéficient d'une aide à la performance épuratoire en assainissement collectif pour leur qualité de traitement et la bonne connaissance du système d'assainissement démontrée par les maîtres d'ouvrage. Reste 12 % du parc épuratoire du bassin, essentiellement des ouvrages de moins de 2000 équivalent-habitants, non conformes en équipement ou en performances par rapport à la réglementation. Pour sa dernière année d'attribution, l'aide à la « gestion durable des services » intégrée au système de primes représente 3,8 M€. Elle était attribuée pour inciter les collectivités à utiliser et remplir l'observatoire SISPEA, outil de pilotage, de suivi et de comparaison des services.



Malgré les contraintes budgétaires, l'agence en 2017 a versé 16 % d'aides supplémentaires aux collectivités pour mieux gérer leurs systèmes d'assainissement.

Pour autant, l'agence de l'eau a dû proposer des arbitrages dans sa politique « assainissement » :
arrêt des aides à l'assainissement non collectif fin octobre, application plus restrictive des coûts plafonds pour les investissements, pas de nouvel engagement contractuel sur le domaine de l'assainissement dès l'automne 2017 et ce jusqu'à la fin du 10^e programme.

Chiffres

171 M€*

ont été versés aux collectivités dans le domaine de l'assainissement en 2017 (hors primes de performance épuratoire) : 64 M€ d'aides pour le traitement des eaux usées et 107 M€ d'aides pour les réseaux d'assainissement (dont 50 % pour réduire la pollution de temps de pluie). Des montants en hausse comparés à 2016, démontrant le dynamisme de l'action des collectivités pour les projets sur les réseaux d'assainissement.

27,6 M€

d'aides versés pour des études de structuration et de planification des services publics d'eau et d'assainissement dont 21 M€ pour l'assainissement. Un montant d'aides boosté par le lancement de l'appel à projets pour anticiper la réorganisation territoriale.

4542

réhabilitations de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) financées en 2017 (15,8 M€ d'aides), dépassant l'objectif annuel fixé à 4000 réhabilitations. L'objectif de 18 000 installations à réhabiliter dans la durée du 10^e programme est désormais nettement dépassé (20 640 dispositifs réhabilités à fin 2017), ce qui a justifié l'arrêt des aides à l'ANC à compter de fin octobre 2017.

* Hors primes de performance épuratoire et aides versées aux départements pour les services d'assistance technique.

POINT DE VUE



Jean-Pierre Condemine, chef de pôle
Assainissement au service Travaux Neufs
d'Annemasse Les Voirons Agglomération

Jean-Pierre Condemine

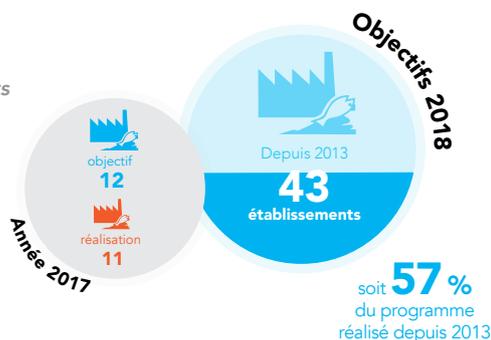
Séparation des eaux et infiltration

Nous avons engagé un plan pluriannuel d'investissement dont la priorité est la mise en conformité des collecteurs unitaires par un système séparatif des eaux pluviales et usées. Dans ce cadre, des études de perméabilité des sols sont systématiquement réalisées pour attester que des capacités suffisantes existent pour installer des dispositifs d'infiltration. Des casiers poreux sont implantés dans le sol afin d'infiltrer les eaux pluviales. Notre démarche vise deux objectifs : déconnecter les eaux de pluie des eaux usées et infiltrer l'eau au plus près de là où elle tombe. Il y a ainsi une diminution des rejets de pollution des eaux usées au milieu naturel et une réalimentation directe des nappes. Nous avons par exemple installé un réseau séparé et des systèmes d'infiltration dans le cadre de la construction de la ligne de tramway. L'agence de l'eau nous accompagne de manière incitative à hauteur de 30 à 50 % pour chaque opération.

SUBSTANCES DANGEREUSES :

reprise des investissements des industriels

Réduire les flux de toxiques de 75 établissements industriels



Réduire les flux de toxiques grâce à 45 opérations collectives



La réduction des émissions de substances dangereuses reste une des priorités de l'agence de l'eau et correspond aux trois-quarts des montants d'aides attribuées en 2017. Ces aides auprès des industriels ont pourtant connu une baisse de 20 %, comparé à 2016, mais le nombre d'opérations touchant les cibles prioritaires (11) est plus élevé. C'est notamment le résultat de l'effet d'accélérateur de l'appel à projets « émissions industrielles » qui permet aux acteurs économiques de s'adapter par anticipation aux normes européennes industrielles d'émissions dans l'eau. Une fois la norme en vigueur, l'intensité de l'aide de l'agence est en effet fortement réduite (2 dossiers cette année).

2017 est une année significative en termes de réduction des émissions rejetées de substances dangereuses pour le bon état des milieux aquatiques : - 2,3 tonnes, en particulier grâce aux démarches des industriels Decalp (73) et Rhodia HSE et à la substitution dans 54 pressings du procédé perchloréthylène. Plus globalement, ce sont **412 tonnes de substances qui ne seront plus déversées dans les milieux aquatiques et notamment en mer**. La grande partie de ces tonnages correspond en effet à la mise en place d'un traitement complémentaire de neutralisation au CO₂ des flux d'aluminium rejetés en mer par le site Alteo Gardanne (13).

4 nouvelles opérations collectives

Avignon, l'Etang de Berre, le SILA (lac d'Annecy) et Carcassonne ont fait l'objet de 4 nouvelles opérations collectives. L'objectif de 45 opérations collectives à l'échelle du bassin, d'ici la fin du programme, était déjà dépassé fin 2016 (48). L'année 2017 a permis de conforter les opérations initiées : le nombre de projets de travaux financés (298) est en hausse de 10 %. Mais la dynamique sur les travaux demeure le fait d'une minorité d'opérations. En 2017, 25 % des opérations collectives en cours concentrent ainsi 66 % des aides aux travaux.



La 3^e vague de cet appel à projets a connu un fort succès avec 17 dossiers ce qui permet ainsi de maintenir une dynamique d'opérations de dépollution sur les sites industriels pour 5,9 M€ d'aides.



Loïc Gachon, maire de Vitrolles, remet le trophée Ecolabels à 43 entreprises de Vitrolles afin de récompenser leurs efforts pour limiter les pollutions toxiques industrielles dans le cadre de l'opération collective Eurizon.

« Opérations collectives » : le temps du bilan

Après 9 années d'existence, l'outil « opérations collectives » a atteint sa maturité sur le bassin. Les 48 démarches mises en œuvre sont le fruit d'efforts importants de la part de l'agence et de ses 190 partenaires, principalement les collectivités. Fort d'un bilan globalement positif, l'agence a organisé fin 2016 deux journées de concertation avec ses partenaires.

Objectif : mener une réflexion sur l'avenir des opérations collectives pour le 11^e programme. L'outil fait consensus du côté de l'agence comme des partenaires, qui reconnaissent globalement la plus-value de ce dispositif pour traiter les rejets dispersés. L'enjeu consiste pour l'agence à maintenir cette dynamique au service des objectifs de l'actuel et du futur programme.

La restitution de ces travaux a eu lieu en 2017 auprès des acteurs. Constat général : parler de la « pollution toxique » demeure complexe et politiquement sensible. Sans un élu « leader », assisté par une équipe technique pointue, la démarche reste fragile. Elle peut être facilitée si on l'accroche et l'intègre à d'autres politiques de la collectivité telles un SAGE, un Agenda 21, etc. Autre fait partagé : les opérations collectives ont permis de réduire les flux en micropolluants, mais quantifier précisément la part de réduction relative à ces opérations reste difficile. Enfin, sans aides de l'agence, peu de projets auraient émergé.

POINT DE VUE



Prisca Van Paassen, animatrice et coordinatrice du réseau RedTox

Prisca Van Paassen

Bonnes pratiques sur la gestion des effluents non domestiques

Quand l'agence de l'eau a mis en place en 2010 son programme sur les opérations collectives dans l'optique d'accompagner les collectivités à réduire les pollutions diffuses, elle a souhaité réunir des techniciens pour qu'ils échangent sur leurs pratiques. L'Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (Ascomade) a été identifiée comme acteur compétent pour animer ce réseau baptisé RedTox. Nous organisons 4 réunions par an pour la mise en application administrative et technique d'une opération collective. Les membres peuvent aussi utiliser notre forum d'échange en ligne et nous proposons des visites de sites industriels pour voir des exemples de traitements à la source. L'agence de l'eau finance l'animation du réseau à hauteur de 50 %, soutient les collectivités sur ces opérations et accorde des subventions aux entreprises qui investissent pour réduire leurs rejets. Actuellement, 7 opérations sont en cours en Bourgogne-Franche-Comté.

Chiffres

16,7 M€

d'aides ont été accordées à la lutte contre les pollutions industrielles en 2017 pour 446 opérations. Un montant en légère baisse par rapport à 2016 (20,7 M€).

77 %

des aides consacrées à la réduction des toxiques, en phase avec la priorité du 10^e programme Sauvons l'eau qui était de 80 %.

Près de la moitié des aides (7,5 M€) pour lutter contre les pollutions industrielles est attribuée dans le cadre des opérations collectives, grâce notamment à la signature de 4 nouveaux contrats et à la dynamique des opérations en cours.

FLEUVE RHÔNE : sa restauration écologique progresse vers l'aval

Au-delà des secteurs historiques de travaux sur le Rhône amont, Pierre-Bénite, Péage-de-Roussillon, Montélimar et Donzère, la renaturation du fleuve gagne de nouveaux secteurs sur l'aval avec plusieurs chantiers ambitieux. La réactivation des marges alluviales par démontage des digues et casiers Girardon est en cours pour améliorer la dynamique sédimentaire et diversifier « naturellement » les habitats aquatiques. Après l'élargissement du lit en 2016 au niveau de l'île des Gravieres sur le vieux Rhône de Péage-de-Roussillon, des travaux ont été conduits en 2017 sur le site de Cornas sur le vieux Rhône de Bourg-lès-Valence sur 1,5 km.



Un autre chantier majeur pour le retour à l'équilibre écologique du fleuve est arrivé à terme : la mise en eau de la passe à poissons, remarquable par sa taille et ses enjeux, au barrage de Sauveterre au niveau d'Avignon. C'est un travail collectif lancé depuis plus de 10 ans qui se concrétise sur un ouvrage stratégique situé à moins de 100 km de la mer, pour **ouvrir l'accès aux poissons migrateurs vers l'axe Rhône et ses affluents.**

D'autres passes à poissons sont prévues, suite aux études de conception réalisées en 2017 sur 3 obstacles importants sur le fleuve (barrage de Villebois, seuil de Caluire et barrage de Vallabrègues). Une quinzaine d'autres seuils situés sur les confluences fleuve Rhône/affluents classés en liste 2 pour la continuité écologique ont vocation à être rendus franchissables d'ici 2023.

La renaturation du fleuve a progressé également grâce à la poursuite de la restauration du secteur de Donzère à Mondragon sur les îles et marges de la Grange écrasée, des Dames et du Banc Rouge représentant 4,2 km. Ces travaux permettent de remodeler le lit du Rhône, de lui redonner un cours plus naturel, de recréer ses îles, de lui rendre sa vitalité et redonner de la place à la nature. L'agence les finance à hauteur de 50 %.

Toutes ces actions sont nécessaires pour l'atteinte du bon état du fleuve Rhône au titre de la DCE.



« Le Rhône nouveau arrive ! Un atout pour vos territoires »

A l'occasion de son colloque sur le Rhône organisé le 2 octobre 2017 à Lyon, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a réuni près de 300 élus, techniciens, associations et acteurs du monde économique pour faire le point sur la qualité des eaux du fleuve, les actions de restauration engagées depuis 20 ans et les services gratuits que le fleuve apporte aux territoires qu'il traverse. Du Haut-Rhône jusqu'à la mer, de nombreuses communes ont su valoriser cette renaturation. Ce sont de nouveaux espaces de vies pour les riverains qui ont le plaisir de renouer avec leur fleuve. L'agence a réalisé **un bilan de 20 ans de renaturation du fleuve Rhône**, disponible sur www.eaurmc.fr, rubrique *Connaissance > Médiathèque*

Une montée en puissance des zones humides

Un appel à projets Plan Rhône « Restauration des zones humides de l'axe Rhône Saône » animé par l'agence de l'eau et la Région AURA a été lancé début 2017 pour faire émerger des projets et les accompagner d'aides financières européennes POI FEDER. Cet outil combiné à l'animation territoriale des structures de gestion des milieux aquatiques et associations a permis d'amplifier la dynamique de concrétisation des projets.

10 projets ont été reçus sur l'année 2017 représentant près de 500 ha dont 220 ha vont faire l'objet d'une restauration de leur fonctionnement hydrologique ou d'acquisition/plan de gestion. L'agence de l'eau les finance jusqu'à 50 % en complément du FEDER.

La gestion sédimentaire du fleuve à la loupe...

L'étude d'élaboration d'un schéma de gestion sédimentaire à l'échelle du fleuve Rhône a été engagée en 2017 dans le cadre d'une gouvernance large : pilotage DREAL, maîtrise d'ouvrage CNR, contribution technique et financière d'EDF, avec le soutien de l'agence de l'eau (35 %) et du POI FEDER plan Rhône (38 %). Elle permettra d'ici début 2019 d'élaborer un diagnostic partagé de l'état sédimentaire du fleuve, des enjeux de gestion et des actions pertinentes pour améliorer son état écologique.

POINT DE VUE

Élisabeth Ayrault

Le Rhône est un bien précieux que nous devons préserver

L'hydroélectricité est une énergie fabuleuse, mais qui doit être produite dans le respect du fleuve, de sa faune et de sa flore. Cette préoccupation que nous partageons avec l'agence de l'eau fait l'objet d'investissements importants et réguliers de la part de nos deux structures. L'aménagement des lônes illustre ce respect du Rhône que nous mettons en avant désormais avec, en 2017, l'important programme d'intervention de Donzère

Mondragon, pour recréer des milieux neufs propices à la biodiversité. Nous œuvrons aussi pour améliorer nos pratiques de gestion sédimentaire et sommes associés avec les Services Industriels de Genève (SIG) dans le cadre d'un projet baptisé BI-O-Rhône. L'objectif est d'évaluer les évolutions et les réponses des stocks piscicoles dans nos grandes retenues lors d'événements naturels, tels que des crues et des étiages, ou d'actions anthropiques. Pour ce faire, CNR et SIG ont déposé un dossier de candidature au programme Interreg. Quant aux passes à poissons que nous réalisons sur le Rhône, elles relèvent de la même idée : permettre un passage fluide et optimal des poissons sur le Rhône et ses affluents.

Élisabeth Ayrault,
présidente directrice
générale et présidente
du directoire de CNR



Chiffres

Plan Rhône 2015-2020

Un avancement à mi-parcours conforme aux prévisions : 49 % d'engagement, mais une mobilisation à maintenir sur l'amélioration de la continuité écologique.

Connaissance



Réduction des pollutions



Gestion quantitative de la ressource



Continuité écologique



Restauration des milieux humides



Restauration hydromorphologique



■ programmation réalisée

■ objectif

avancement de la programmation (M€) du volet environnemental du Plan Rhône-Saône, piloté par l'agence de l'eau.

EMERGENCE DES PROJETS de restauration de la continuité écologique

Des travaux portés par la Collectivité de Corse sur le seuil de Lucciana-Vergalone (Golo) ont été financés par l'agence. Cette opération vise un ouvrage situé sur un tronçon du Golo identifié comme prioritaire dans le plan national Anguille - volet Corse. Le linéaire amont de rivière ré-ouvert à la migration des anguilles sera de 4,2 km. Le transfert des sédiments sera également nettement amélioré sur 16 km (de la prise d'eau à l'embouchure du Golo).

Les opérations d'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable se poursuivent avec notamment 2 projets majeurs portés par les Communautés de Communes du Sartenais Valinco et de Marana Golo pour un potentiel d'économies d'eau, estimé à environ 250 000 m³ par an au total, c'est autant qui ne sera plus prélevé dans les milieux.

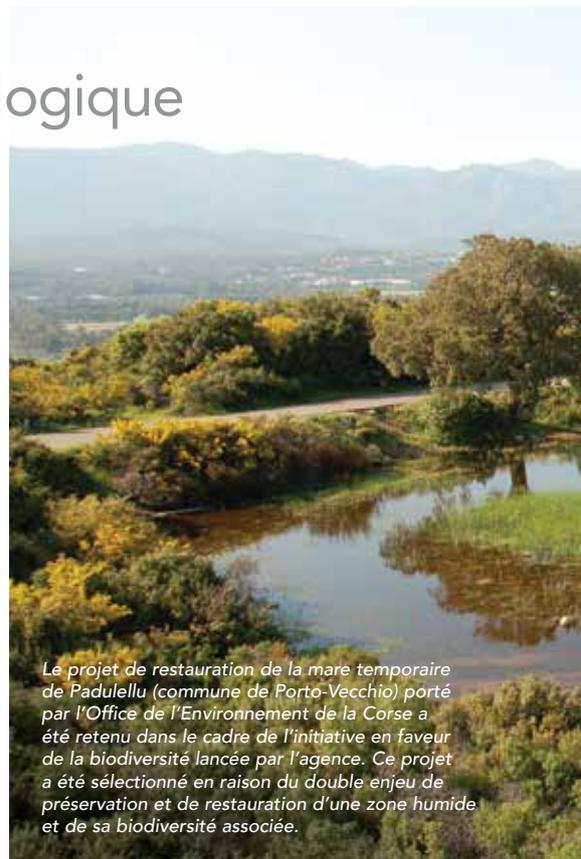
Au total ce sont 6,6 M€ de subventions attribués et dédiés à la protection des milieux aquatiques et à l'alimentation en eau potable, notamment dans le cadre d'une politique de rattrapage du retard structurel d'équipement.

Les opérations de lutte contre les pollutions restent à un niveau important avec 5,5 M€ d'aides attribuées. La plupart des opérations financées par l'agence de l'eau bénéficient en outre d'aides complémentaires de l'AFB gérées par l'agence de l'eau dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI) de l'Etat en Corse, pour un montant total de 4,5 M€.

Les opérations de **réduction des pollutions pluviales**, objectif prioritaire du programme, demeurent nombreuses. La Communauté de Communes de Marana Golo a ainsi bénéficié des aides de l'agence pour un important programme de travaux de limitation des pollutions préconisé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sur le territoire sensible de l'étang de Biguglia.

Une quinzaine de stations d'épuration ont également bénéficié des aides de l'agence pour des travaux de mise à niveau des équipements ou la création d'une nouvelle unité de traitement.

En sus, environ 1,7 M€ de prime de performance épuratoire a été versé aux dispositifs les plus performants notamment en matière de pollution éliminée.



Le projet de restauration de la mare temporaire de Padulellu (commune de Porto-Vecchio) porté par l'Office de l'Environnement de la Corse a été retenu dans le cadre de l'initiative en faveur de la biodiversité lancée par l'agence. Ce projet a été sélectionné en raison du double enjeu de préservation et de restauration d'une zone humide et de sa biodiversité associée.



L'agence a soutenu des projets portés par l'université de Corse notamment un programme de recherche sur l'oursin violet et une étude de caractérisation de la biodiversité marine et des pressions l'affectant. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la préservation ou restauration de la biodiversité marine.

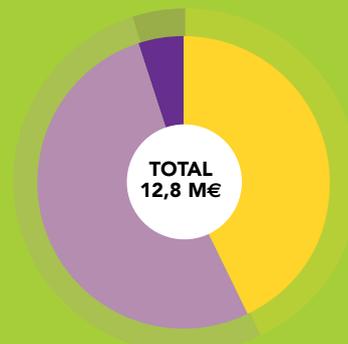


6 collectivités corses ont bénéficié de l'appel à projets « Gérer les compétences eau potable et assainissement au bon niveau » visant à accompagner le transfert au niveau supracommunal des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.

Chiffres

12,8 M€

c'est le montant des aides (hors primes) attribuées par l'agence de l'eau en 2017 pour le bassin de Corse.



 Lutte contre les pollutions (43 %)

 Eau potable, gestion et protection de la ressource, restauration des milieux aquatiques (52 %)

 Connaissance, communication (5 %)

Antoine Filippi

Amélioration de la qualité des eaux

La communauté de communes de Marana Golo assure l'alimentation en eau potable des communes de Furiani, Biguglia, Borgo et Lucciana, via trois conduites principales d'alimentation. Avec l'aide de l'agence de l'eau, nous avons décidé de remplacer l'une d'entre elles devenue obsolète et non performante. Le rendement de cette canalisation n'est que de 30 % en raison de nombreuses fuites dues à l'érosion de la fonte par le sel. Son remplacement par une conduite résistante en PVC permettra de réduire d'environ 140 000 m³ par an les prélèvements dans la nappe du Golo et la nappe alluviale du Bevinco, toutes deux classées comme déficitaires. Bénéficiant d'une aide financière de l'agence de l'eau de 2 millions d'euros, la réalisation de ces travaux s'inscrit dans un programme global de redimensionnement et de régularisation de l'intégralité du réseau d'assainissement public de Marana-Golo. À horizon 2025, la communauté de communes entend ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux de l'étang de Biguglia.

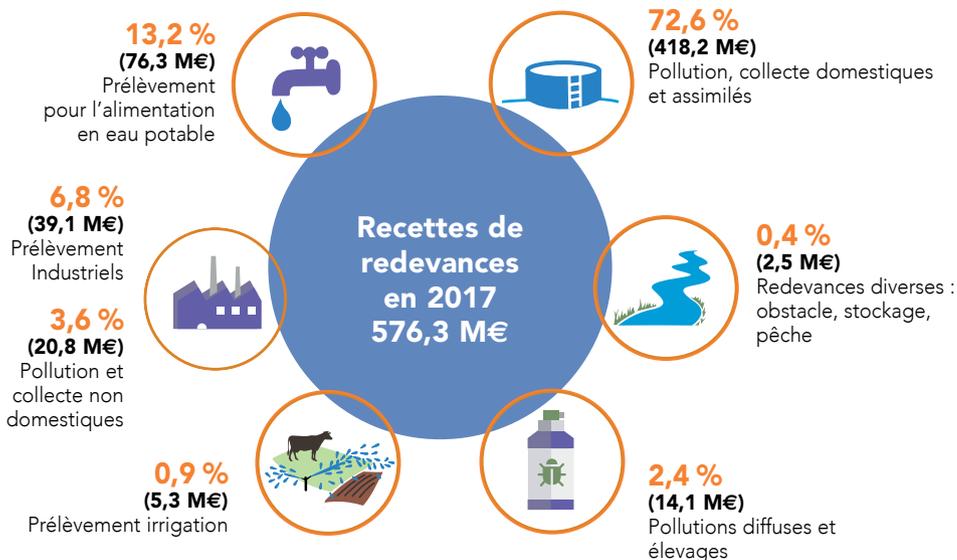


Antoine Filippi,
directeur général des
services à Marana Golo

LES REDEVANCES

Vallée de l'Oisans dans les Hautes-Alpes

UNE JUSTICE FISCALE étroitement contrôlée



La justice fiscale reste une priorité intangible de l'agence de l'eau. Pour y répondre, l'activité de contrôle fiscal est un impératif. Elle poursuit quatre finalités : environnementale, répressive, dissuasive et budgétaire. Le contrôle permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts environnementaux dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux aquatiques.

L'année 2017 est marquée par un niveau élevé de contrôle fiscal et une recherche active de nouveaux redevables. Ainsi, **le nombre de contrôles fiscaux a atteint un record de 206 contrôles ciblés** qui ont conduit à des redressements fiscaux de 1 530 k€.

Chiffres

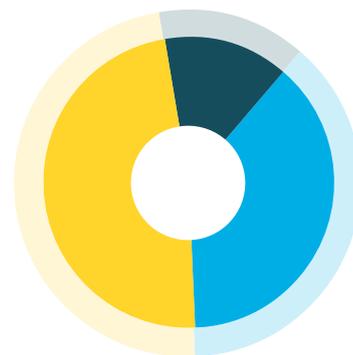
576,3 M€
de recettes de redevances en 2017.

69 %
des redevables

*ont choisi la télé-déclaration en 2017
contre 52 % en 2016.*

206
contrôles fiscaux

*ont été menés à terme en 2017 pour un
redressement fiscal de 1 530 k€.*



- **99 contrôles sur les prélèvements**
(15 irrigation ; 7 hydroélectricité ; 11 industries et 66 collectivités)
- **78 contrôles sur la pollution et collecte domestique**
- **29 contrôles sur la pollution et collecte industrielle**

La recherche de nouveaux redevables a permis d'identifier 49 nouveaux interlocuteurs pour un montant cumulé de redevances de 290 k€.

Par ailleurs, 392 contrôles métrologiques ont permis de fiabiliser techniquement les assiettes de redevance et de prime : 160 concernent les primes pour épuration versées aux collectivités (41 %), 179 les redevances de pollution industrielle (45 %) et 53 les redevances pour prélèvement d'eau (14 %). Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés en l'absence de déclaration, par les collectivités et les irrigants, de dispositifs de comptage ;
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance installés sur les réseaux d'assainissement collectifs.

Suite à la concertation conduite par le service métrologie avec les autres agences de l'eau, 23 organismes ont été habilités en 2017 pour réaliser les diagnostics de fonctionnement sur site des dispositifs d'autosurveillance des bassins Rhône-Méditerranée et Corse : 10 au titre de la redevance pour prélèvement et 13 au titre du suivi régulier des rejets industriels.

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements.

Jusqu'en 2016, les collectivités n'étaient pénalisées que lorsque que la connaissance de leurs réseaux était insuffisante. En 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, 2 820 collectivités sont concernées pour 4 443 réseaux d'eau potable.



Métrologie : l'accréditation COFRAC est confirmée



Le deuxième audit de surveillance de l'accréditation COFRAC, déroulé en mai, a reconnu la maîtrise des méthodes d'échantillonnage, la compétence des techniciens de l'équipe métrologie, la rigueur du pilotage, l'investissement de la direction générale, ainsi que la bonne articulation de cette activité avec le système qualité de l'agence. Aucun écart critique n'a été formulé. Cette accréditation atteste de l'expertise de l'agence sur les prélèvements d'échantillon et la mesure de température, pour ajustement de la redevance à la pollution émise par les redevables (principalement industriels).

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 87 % des collectivités. En revanche, pour 388 réseaux d'eau potable la connaissance des réseaux est insuffisante (contre 473 en 2016).

Parmi les 4 055 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1 308 ont un rendement insuffisant dont 142 sans plan d'action.

En conséquence, **la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 530 réseaux** avec un montant de majoration total de 1,46 M€.

Au final en 2017, 88 % des réseaux sont conformes aux exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable contre 75 % en 2016.



Modernisation des déclarations

Depuis 2006, les agences de l'eau ont mis en place un portail de télé-services permettant

aux redevables de déclarer sur Internet leurs données. Les avantages de cette déclaration en ligne sont multiples. Au-delà des économies de papier et d'affranchissement, cela permet de simplifier la déclaration car **certaines rubriques sont déjà pré-remplies** (comme c'est le cas pour les industriels soumis au suivi régulier des rejets), et de la sécuriser : champs qui permettent d'éviter les saisies erronées, moins d'erreurs de retranscription, meilleure maîtrise des délais, sécurisation plus importante des données...

En 2016, plus de la moitié des redevables avaient eu recours à la télé-déclaration. L'agence de l'eau a souhaité accélérer le recours à ce service. Pour cela elle a conduit en 2017 une expérimentation en supprimant l'envoi de formulaire papier à certaines catégories de redevables (hydroélectricité et stockage en période d'étiage). Le taux de déclaration est ainsi passé de 52 % en 2016 à 69 % en 2017. Fort de cet excellent résultat, il est prévu d'étendre cette expérimentation à l'ensemble des catégories de redevables en 2018. **2017 est ainsi la dernière année pour laquelle l'envoi de formulaires de déclaration papier non sollicités a eu lieu.**



Céline Moschietto-Fransa, responsable administratif et financier du Grand Chambéry

Céline Moschietto-Fransa

Il n'y a que des avantages à déclarer ses redevances en ligne

Grand Chambéry, depuis le 1^{er} janvier 2017, regroupe 38 communes, pour lesquelles nous réalisons une télé-déclaration de redevance unique. Déclarer en ligne les prélèvements pour l'eau potable, les redevances pour la modernisation des réseaux et la lutte contre la pollution, entre autres déclarations, présente de nombreux avantages. Très simples à s'approprier, les formulaires en version digitale sont conformes à ceux présentés sous la forme « papier ». Plusieurs collaborateurs peuvent utiliser le système de télé-déclaration avec le même identifiant et s'alerter mutuellement sur les échéances à respecter. Il est par exemple possible de saisir les données et de les enregistrer sans les valider pour pouvoir y revenir ultérieurement. On peut aussi ajouter des commentaires et importer des fichiers pour compléter les champs des formulaires, ce qui représente un véritable gain de temps. Enfin, les déclarations sont désormais archivées et donc conservées sur le site personnalisé de la collectivité. Une difficulté ? Il suffit de contacter son référent habituel de l'agence de l'eau.



LA GOUVERNANCE LOCALE

Verdon - Gorges de Baudinard (04)

ACCOMPAGNER LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS et garantir la gestion par bassin versant

L'agence soutient les politiques de gestion concertée par bassin versant. Celles-ci sont mises en œuvre grâce aux SAGE et aux contrats de rivières, pilotées par des instances de concertation (les commissions locales de l'eau -CLE- et les comités de rivières) et portées par des syndicats de bassins versant, reconnus comme EPTB, EPAGE ou non.

Ces acquis doivent être préservés dans le contexte de la réforme des collectivités initiée par les lois MAPTAM et NOTRe⁽¹⁾ qui confient un rôle clé aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP : communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles). Ces EPCI ont vocation à devenir compétents dans tous les domaines de la politique de l'eau : du petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement) au grand cycle de l'eau avec la création de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : GEMAPI.

C'est la raison pour laquelle l'agence encourage la mise en œuvre des SAGE et des contrats de milieux et accompagne une mise en œuvre locale de la réforme des collectivités qui garantisse la gestion concertée par bassin versant.

40 SAGE sont en cours dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

La dynamique des SAGE est réelle dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. 7 projets de SAGE ont été présentés en comité d'agrément. Les territoires identifiés par les SDAGE pour la mise en place des SAGE nécessaires (13 SAGE identifiés par le SDAGE 2010-2015, 5 SAGE identifiés par le SDAGE 2016-2021) font tous l'objet de travaux d'élaboration ou de mise en place (à l'exception du territoire de l'ouest lyonnais), ce qui n'était pas acquis au moment de l'élaboration des SDAGE.

(1) Loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.
Loi NOTRe : loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale.

Chiffres

42 études

portant sur l'organisation de la gouvernance GEMAPI entre EPCI FP et syndicats de bassin versant ont été aidées par l'agence en 2017, pour un montant d'aide de près de 2 M€ et au taux incitatif de 80 %.

Les réflexions sont en cours sur la majorité des bassins versant, **une vingtaine de syndicats de bassin ayant d'ores et déjà modifié leurs statuts pour prendre la compétence GEMAPI avant le 1^{er} janvier 2018**. Ceci témoigne du fait que les démarches de structuration de la compétence GEMAPI sont globalement bien engagées sur l'ensemble des bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

85 % du bassin Rhône-Méditerranée est couvert par des SAGE et contrats de milieux.

La concertation qui y est menée permet d'apaiser les conflits d'usage de l'eau et engage les différents acteurs du territoire sur des règles et des pratiques de gestion des milieux et de la ressource en eau. Elle produit un effet d'entraînement sur les investissements pour protéger l'eau.

3 nouveaux SAGE

ont été approuvés
en 2017 : basse vallée de l'Aude,
Fresquel et Tech-Albères.

Le SAGE est un plan. Il identifie les priorités et prépare les travaux à faire pour atteindre le bon état des eaux.

C'est une gouvernance. Sa commission locale de l'eau rassemble élus, usagers (acteurs économiques, associations) et services de l'Etat, ce qui donne une assise forte à ses décisions.

C'est un outil juridiquement opposable. L'Etat contrôlera que ses prescriptions soient prises en compte par les décisions d'urbanisme (SCOT, PLU) ou pour le partage de l'eau, par exemple.

Quand une collectivité se lance dans un SAGE, l'agence apporte son soutien technique et finance jusqu'à 80 % un poste de chargé de mission et les études de diagnostic.

SAGE et contrats de milieux couvrent près de 85 % du bassin Rhône-Méditerranée. Ce nombre important atteste de la mobilisation des acteurs locaux pour l'eau et les milieux aquatiques.

Martial Saddier,
ancien président du Syndicat
mixte d'aménagement de l'Arve
et de ses affluents (SM3A)



Martial Saddier

*La Gemapi, un processus
à inscrire dans la durée*

Le SM3A, qui agit pour préserver la ressource en eau et protéger des inondations depuis Chamonix à la frontière suisse, exerce la compétence Gemapi à l'échelle du bassin versant de l'Arve depuis le 1^{er} janvier 2017. Mais nous pourrions dire que nous avons fait de la Gemapi avec plus de 20 ans d'avance ! Cela tient à notre histoire et à la réalité d'un territoire violemment marqué par les catastrophes naturelles et leurs conséquences humaines. Dès 1989, nos prédécesseurs ont souhaité agir avec méthode puis la création du syndicat de l'Arve, en 1995, est venue formaliser les engagements pour 41 communes. Aujourd'hui, il concerne 106 communes et 350 000 habitants permanents. Autre particularité : il est compétent sur le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de son périmètre. Avec la compétence Gemapi, il n'y a plus un euro investi dans un torrent ou un cours d'eau sans que nous nous assurions des éventuels dommages, en amont ou en aval, de nos actions. La solidarité financière est totale pour toutes les communes, quelle que soit leur taille ; et notre niveau d'expertise et de réactivité est une assurance pour tous les élus. Bien sûr, instaurer la Gemapi n'est pas simple – cela nécessite des heures de travail et il y a la question de la taxe par habitant – mais c'est un processus à inscrire dans la durée, pas à pas.



Christophe
Lime,
président de
la régie eau et
assainissement
du Grand
Besançon

Christophe Lime

*Quand le petit cycle
de l'eau s'envisage à
l'échelon communautaire*

Nous avons choisi d'anticiper la prise de compétence eau, assainissement et eaux pluviales par l'agglomération au 1^{er} janvier 2018. Dès 2016, dans une démarche très participative, nous avons créé un groupe de travail avec un panel d'élus représentatif de la diversité du territoire. Pour mener à bien ces changements, nous avons répondu à l'appel à projets de l'agence de l'eau et obtenu un financement à hauteur de 80 % pour des études conduites par deux ingénieurs pendant 2 ans. Cette aide a été déterminante pour se lancer et convaincre les communes de l'intérêt de ce transfert de compétences. Nous avons ainsi réalisé, avec le concours de nos services techniques, un état des lieux complet du réseau, dont l'assainissement non collectif. Nous avons aussi établi une charte de mode de fonctionnement pour la gestion de l'eau et l'assainissement, qui implique notamment la consultation régulière des communes et la convergence tarifaire sur 10 ans.

Etat d'avancement des SAGE (décembre 2017)

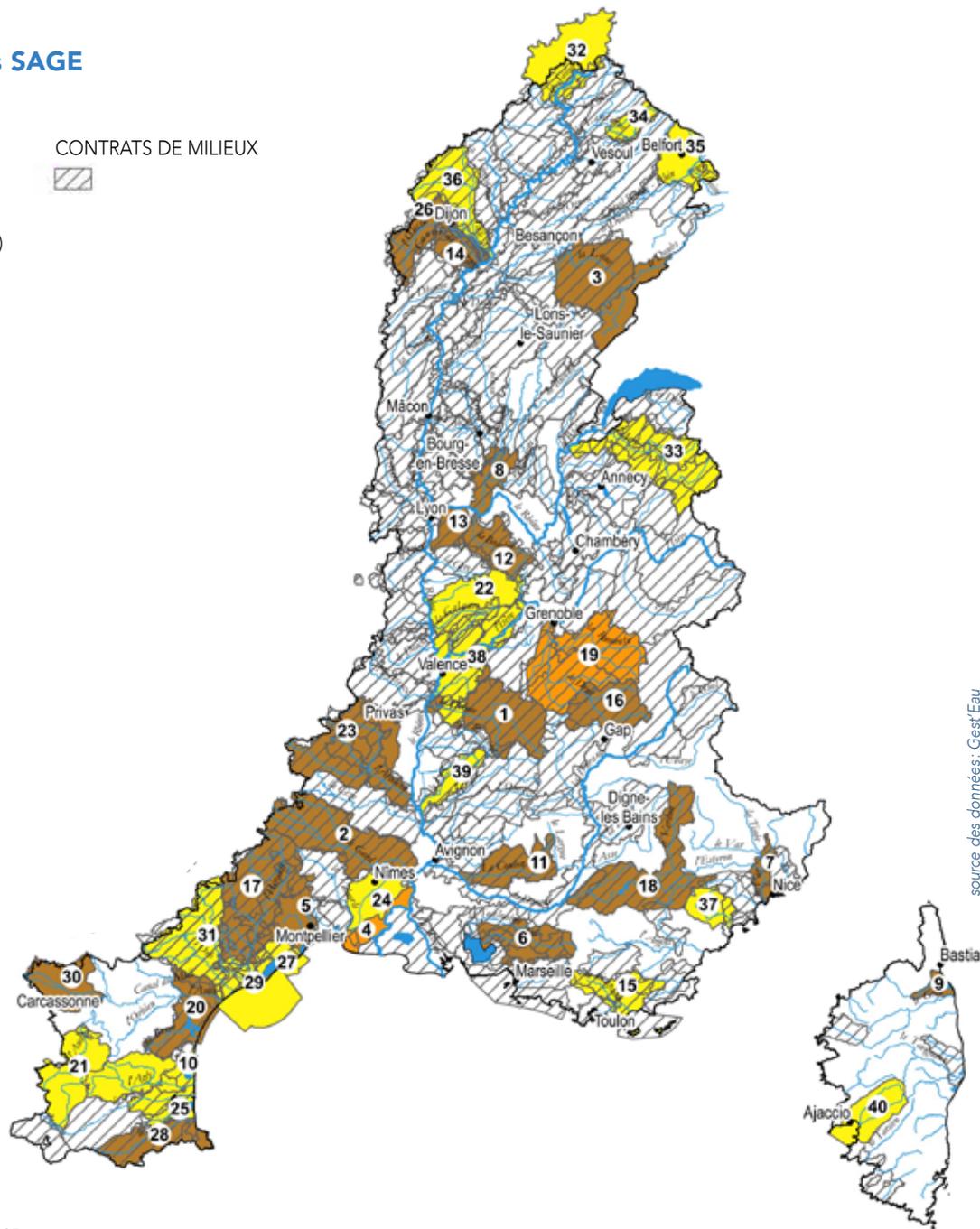
SAGE

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)

CONTRATS DE MILIEUX



1. Drôme
2. Gardons
3. Haut Doubs - Haute Loue
4. Camargue Gardoise
5. Lez Mosson Etangs Palavasiens
6. Arc Provençal
7. Basse vallée du Var
8. Basse vallée de l'Ain
9. Etang de Biguglia
10. Etang Salse-Leucate
11. Calavon
12. Bourbre
13. Nappe de l'est lyonnais
14. Vouge
15. Gapeau*
16. Haut Drac
17. Hérault
18. Verdon
19. Drac Romanche
20. Basse vallée de l'Aude
21. Haute vallée de l'Aude
22. Bièvre Valloire*
23. Ardèche
24. Vistre-Vistrenque
25. Nappes de la plaine du Roussillon*
26. Ouche*
27. Etang de Thau
28. Tech-Albères
29. Nappe de l'Astien
30. Fresquel*
31. Orb-Libron*
32. Grès du trias inférieur*
33. Arve*
34. Nappe du Breuchin*
35. Allan*
36. Tille*
37. Siagne*
38. Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
39. Lez
40. Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio



source des données: Gest'Eau

* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



Puits dans la vallée de Tidene au Niger

Un film documentaire sur la gestion intégrée à Madagascar

Le réalisateur Philippe Prudent a emmené sa caméra sur le bassin versant de Zambazamba, à Madagascar. Il nous livre aujourd'hui de magnifiques images de ces terres de riziculture où l'eau irrigue les terrasses cultivées mais vient à manquer pour l'alimentation en eau potable des villages. C'est là que la Métropole de Lyon a choisi de développer avec l'appui de la région de Haute Matsiatra et de l'agence de l'eau des mini réseaux de distribution d'eau potable pour une quinzaine de communes rurales. Ce film, réalisé avec le concours financier de l'agence de l'eau et de la Métropole de Lyon, montre un panel de solutions fondées sur la nature pour assurer aux populations l'accès à l'eau et la résilience du bassin versant face aux impacts du changement climatique. *Consulter à partir de décembre 2018 le calendrier des projections sur <http://document-terre.fr>.*

Sur les rives du fleuve Mono, le Togo et le Bénin ont, avec l'appui de l'office international de l'eau, posé les pierres de fondation de la future agence transfrontalière de bassin. La venue en France en 2017 des autorités de l'eau des deux pays a permis d'aborder avec les experts de l'agence les mécanismes de redevances et de leur recouvrement.



Barrage de Chabrouch au Liban

Le Liban a mis en place, avec le soutien de l'agence, un réseau des acteurs de coopération. Portée par le PsEau : la plateforme « LEWAP » permet un appui à la mise en œuvre de nouveaux projets et assure la coordination des acteurs intervenant dans le pays. Cette expérience souligne la complémentarité des financements mobilisés par l'agence de l'eau et l'AFD. Un levier financier suffisamment conséquent pour permettre par exemple le développement d'unités de traitement des eaux par des filtres plantés de roseaux.



Margaux Di Donna,
directrice de la Régie des
eaux du Canal Belletrud

Margaux Di Donna

Des forages qui changent la vie des habitants

Au début du XX^e siècle, 5 petites communes des Alpes Maritimes se sont rassemblées en un syndicat à l'initiative du Dr Belletrud, pour qui le sujet de l'eau était de santé publique. Un siècle plus tard, ce Syndicat, devenu la Régie des eaux du Canal Belletrud avec l'entrée d'une 6^e commune, a souhaité collaborer avec des villages du Burkina Faso, pour que ceux-ci disposent d'une eau de qualité. Le projet est initié en 2005 par le président de l'association *Les amis du Dr Belletrud*, avec la construction d'un premier forage. S'ensuit la réparation d'une digue puis la construction de 4 puits. Cette année, 6 forages ont été inaugurés dans des hameaux particulièrement déshérités du sud du pays. Recul net du paludisme, enfants en meilleure santé, développement des cultures maraîchères... les résultats sont probants. Financés à 50 % par l'agence de l'eau, ces projets sont réalisés par des entreprises burkinabées, et bénéficient de l'engagement de nombreux acteurs, y compris des villageois eux-mêmes.

LA CONNAISSANCE



Triton crête mâle

L'apport des SCIENCES SOCIALES

Pour restaurer les rivières, préserver les zones humides, les milieux marins et la biodiversité, protéger les captages, partager et économiser l'eau... des questions émergent : qui associer au projet ? Comment construire ensemble un projet durable ?

Face à ces questions, l'agence de l'eau a organisé, le 5 décembre 2017, une journée « eau et connaissance » sur l'apport des sciences humaines et sociales dans la conception et la conduite des projets de préservations et de restauration des milieux aquatiques. Grâce à une dizaine de témoignages et de restitutions des travaux de recherche récents, cette journée a permis d'illustrer les réponses que pouvaient apporter les sciences humaines et sociales. Elles contribuent notamment à une meilleure connaissance du contexte d'un projet en révélant les pratiques et les usages en place. Elles proposent également des outils pour aider à la prise de décision. Enfin, elles préconisent des démarches pour associer les acteurs aux projets.



Réunissant plus de 120 participants, cette journée a été l'occasion de nombreux échanges sur l'apport des sciences sociales dans les projets pour l'eau.

Parutions 2017

■ Et si la rivière redevenait un atout pour mon territoire ?

Ce livret-argumentaire, au format original, vise à informer les élus des multiples bénéfices des projets de restauration des rivières et à les aider à convaincre et à mobiliser sur ces projets. La restauration physique des rivières est indispensable, avec la lutte contre les pollutions, pour retrouver le bon état écologique de nos rivières. Elle contribue aussi à lutter contre les inondations. Dans de nombreux cas, d'autres bénéfices peuvent être retirés, comme la re-création d'un environnement plus favorable à la biodiversité ou d'un lieu de partage entre riverains, la valorisation d'un potentiel de développement économique, une gestion plus économe des finances publiques locales, l'amélioration de la qualité de l'eau et l'adaptation aux effets du changement climatique. Présenté sous forme de fiches, l'argumentaire expose pour chacun de ces bénéfices une courte synthèse des connaissances scientifiques, des retours d'expérience et des témoignages d'élus, de services techniques ou de riverains.



■ Pour une ville perméable ■ Délimiter l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau

Deux guides techniques présentent des outils et méthodes pour appliquer les dispositions du SDAGE Rhône-Méditerranée relatives d'une part à la désimperméabilisation et d'autre part à la délimitation de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau dans le cadre d'une démarche concertée. Ils s'adressent principalement aux porteurs de projets et aux collectivités locales responsables de l'élaboration de SCoT et PLU.



■ Renouvellement et réduction des fuites des canalisations d'eau potable

A partir de l'analyse de plus de 200 opérations, représentant environ 1 200 tronçons de canalisations, financées entre 2013 et 2016 par l'agence de l'eau, cette étude présente les coûts des travaux de renouvellement des canalisations et de réparation des fuites des canalisations d'eau potable des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Elle repose sur une analyse statistique cherchant à identifier les paramètres influant sur les coûts : linéaire de réseau posé aidé, matériau, type d'opération, situation géographique, etc.



Retrouvez ces publications sur www.eaurmc.fr, rubrique Connaissance > médiathèque

L'état des eaux en Rhône-Méditerranée

Situation en 2017



1,69

milliard €/an :

c'est la valeur économique des activités côtières en lien avec la qualité de l'eau et des milieux marins et littoraux. Les activités liées à la restauration et à l'hébergement à proximité de la mer, génèrent, quant à elles, 8,7 milliards € de chiffres d'affaires. (Source IRSN / Universités de Versailles et de Toulon).

Ces chiffres sur l'économie du littoral ont été présentés par l'agence de l'eau et la Direction interrégionale de la mer Méditerranée à Marseille en juillet 2017 lors d'une journée sur l'état des eaux côtières et de la biodiversité marine de la Méditerranée.



LES ÉQUIPES DE L'AGENCE



Cohésion d'équipe lors de l'assemblée générale des agents en 2017

Des objectifs tenus grâce à **L'IMPLICATION DU PERSONNEL,** dans un contexte contraint

Le schéma d'emploi en baisse de 8,8 ETP (7,2 en 2016) a été respecté par l'agence, en poursuivant les orientations définies par les organigrammes cibles à 2018.

La démarche de schéma prévisionnel d'évolution des emplois et compétences (SPEEC) a été enrichie par une réflexion stratégique sur l'évolution des missions et le rendu de quatre groupes de travail portant sur les renoncements, les politiques partenariales, les modes opératoires et redondances et les systèmes d'informations. Par ailleurs, l'agence a été très active dans le cadre de l'étude de mutualisation inter-agences qui aboutira à un plan d'action en 2018.

Dans un contexte de forte inquiétude des agents induite par la fin du régime dérogatoire, ainsi que par la réduction continue des effectifs et des moyens financiers des agences pour les 11^{èmes} programmes, l'agence s'est attachée à apporter des éléments d'explication et d'information à tous les agents, et à faire de la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) une priorité.

Le schéma directeur de stratégie de l'information a été revisité avec le prisme des réductions des effectifs et les projets phares ont été menés à bien. A souligner particulièrement le succès du passage à un outil comptable compatible au décret GBCP, avec l'adaptation de tous les outils métiers connexes que ça suppose.

Qualité : les certifications « à la page »

L'audit de suivi de certification a permis à l'agence en 2017 la reconnaissance de la conformité du système de management qualité et environnement aux deux normes ISO 9001:2015 et ISO14001:2015. Le service Mesures a vu son accréditation COFRAC ISO 17025:2005 également confirmée.



Gaëlle Berthaud,
directrice de
la délégation
régionale de
Marseille

Gaëlle Berthaud

Réorganisation : c'est l'affaire de tous !

En 2016, dans un contexte de réduction d'effectifs, la délégation de Marseille a connu plusieurs départs. Parallèlement, de nombreux agents ont exprimé un désir de mobilité et de changement... Nous avons saisi cette opportunité pour retravailler les équilibres globaux de la délégation et aboutir à une organisation qui nous soit propre. Pour cela, j'ai engagé une démarche participative et transparente, afin que chacun puisse être acteur de cette évolution. Sur la base d'un diagnostic et d'un benchmark et avec l'appui des RH, nous avons fait le choix d'un scénario. Les intérêts personnels et collectifs ont pu être exprimés. Au terme du processus, 80 % des agents ont ainsi changé de métier ou d'encadrant. Une évaluation de cette réorganisation sera menée en 2018.

Chiffres

Plafond d'ETPT* :

350

Taux de consommation
des ETPT : **100 %**

Budget formation :

(comptes exécutés 2017)

281 232 €

Chiffres ISO 14001

(évolution par rapport à 2016) :

Émissions
de CO₂ : **-6,5 %**

(Baisse notable rendue possible grâce au renouvellement du parc automobile et à la diminution du nombre de kilomètres parcourus).

Consommation de papier

(Imprimantes et service reprographie cumulés)

-14,6 % (Baisse régulière et continue depuis 2014).

Consommation d'électricité

+6,5 % (Hausse due aux écarts de température importants constatés en 2017)

* ETPT : Equivalent temps plein travaillé

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau!**



Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Le Noailles - 62, la Canebière 13001 MARSEILLE
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

 @SauvonsLeau

